



57ème session du Conseil des droits de l'homme

Point 2 de l'ordre du jour

Dialogue interactif sur le rapport du Haut-Commissariat sur la situation des droits de l'homme au Nicaragua

Genève, le 9 septembre 2024

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

La Suisse remercie le Haut-Commissaire pour son rapport détaillé.

La Suisse déplore la grave détérioration de la situation des droits de l'homme au Nicaragua au cours de la période sous revue. Nous dénonçons notamment les restrictions continues imposées aux droits à la liberté d'expression, de réunion pacifique et d'association. Nous déplorons en particulier l'intensification progressive de la persécution des opposants au gouvernement ou de ceux qui sont perçus comme des voix dissidentes dans le pays.

La Suisse salue la libération de 135 prisonniers politiques, le 5 septembre dernier, mais note avec une inquiétude très profonde, l'augmentation des détentions arbitraires, et les nombreux cas de mauvais traitements en détention, voire de torture.

Le nombre exponentiel d'organisations qui ont vu leur statut révoqué, s'inscrit dans une tendance alarmante d'annulation arbitraire du statut juridique des ONG. Nous réitérons notre appel ferme à cesser toute forme de répression de la société civile et de l'opposition, en particulier envers les défenseurs des droits de l'homme,

représentants religieux, populations autochtones et personnes d'ascendance africaine.

Enfin, nous appelons les autorités à mettre en œuvre sans délai les recommandations des mécanismes internationaux de protection des droits de l'homme.

Monsieur le Haut-Commissaire, comment œuvrer pour la protection effective du droit à la liberté d'expression dans un tel cadre de restriction systématique de l'espace civique et démocratique ?

Je vous remercie.